



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 22045

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur deux problèmes conjoncturels susceptibles de déséquilibrer la réforme de l'armée actuellement en cours. Très récemment, une réunion de généraux initiée par le groupe de réflexion de cadres de réserve (G2S) a permis d'établir un constat préoccupant quant aux conséquences que pourrait induire la réorganisation des armées. Plus exactement, celle-ci semblerait aboutir à un déficit tant en nombre d'appelés qu'en personnels civils ; en effet, au 1er août dernier, il aurait manqué 10 000 conscrits dans l'armée de terre, situation de carence qui l'aurait amenée à requérir une sur-incorporation dans les appels sous les drapeaux de la fin de l'année. En outre, concernant les personnels civils, la réunion sus-évoquée a été l'occasion de souligner un déficit cumulé de 3 500 postes, soit 11 % des effectifs, et ce de façon plus sensible dans le Nord et l'Est de la France. Considérant les mesures visant, pour 1999, à la disparition de quatorze régiments (et d'autant d'autres formations diverses), il souhaiterait vivement savoir ce qu'il entend faire pour permettre à l'armée de surmonter les difficultés qu'elle ne manquera pas de rencontrer durant les quinze à dix-huit mois à venir.

Texte de la réponse

La loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 approuve le rapport annexé qui fixe notamment les moyens en ressources humaines qui lui sont consacrés au cours de cette période. Les évolutions d'effectifs par catégories de personnel militaire sont ainsi décrites année après année. Sur leur ensemble, elles ont été respectées pour les exercices 1997 et 1998 et le seront à l'horizon prévisible de l'exercice 1999. Pour les appelés du contingent, les besoins des armées ont été réalisés à 95 % en 1998, ce qui correspond à un déficit modéré de près de 5 000 appelés sur l'ensemble des armées. La situation pour cette catégorie de personnel n'a donc pas été préoccupante. Concernant les personnels civils, l'année 1998 aura été marquée par une nette reprise des recrutements de fonctionnaires, de telle sorte que des concours complémentaires ont dû être organisés au niveau régional. Au total, par rapport à 1997, 2 000 recrutements supplémentaires auront été réalisés en 1998. Globalement, les postes budgétaires de fonctionnaires ont été pourvus cette année. Pour ce qui concerne les ouvriers d'Etat, les armées et services communs, contrairement à la délégation générale pour l'armement, connaissent un sous-effectif qui sera progressivement résorbé avec, d'une part, plus de 1 000 mutations opérées en 1997 et 800 en 1998 et d'autre part, avec le recrutement de 500 ouvriers d'Etat au cours de cette même année. La reprise des recrutements, confortée par les mesures déjà existantes en matière de mobilité des personnels, permettra de réduire en 1999 les déséquilibres régionaux conjoncturels ayant pu être observés en 1998.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22045

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6476

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 599